



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 30 JANVIER 2024

L'an deux mil vingt quatre, le trente janvier à 18h le Conseil municipal de Naintré, dûment convoqué par le Maire, s'est réuni, salle Eugène Guillon, en *session ordinaire*, sous la présidence de Monsieur Christian MICHAUD, Maire.

Réf : TS/MBM

Effectif légal du conseil municipal : 29
Nombre de conseillers en exercice : 28

Présents : 26
Pouvoirs : 2
Absent : /

Date de la convocation : 24 janvier 2024

PRÉSENTS: MICHAUD Christian, CHALLOT Dominique, BARBOTTIN Lydie, MINEREAU Jean-Romuald, MUSCAT Yvette, BIOTTEAU Dany, DUFFAULT Tetyana, MINEREAU Dominique, GARNIER Béatrice, DUFFAULT Laurent, GAUTHIER Guillaume, VERDUZIER Kevin, BEUGIN Valérie, GABIGNON Christophe, VERDUZIER Jean-Bernard, BARREAULT Mireille, MOREAU Laurent, GRIFFON Gaëlle, CROC Bertrand, GOHIER Monique, PIAULET Christine, MASSONNEAU Bruno, SULLI Bruno, DEBIAIS Viviane, ROYER Freddy, POISSON Jean-François.

REPRÉSENTÉES PAR POUVOIR :

DELPHIN Caroline représentée par C MICHAUD
ROBIN Nadia représentée par C PIAULET

ABSENT : /

Secrétaire de séance : Dominique CHALLOT

DELIBÉRATION N°16

Rapporteur : Dominique CHALLOT

OBJET : REFECTION RUE OLIVIER MERLE – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'ETAT (DETR-DSIL)

L'Etat soutient les collectivités territoriales dans leurs opérations d'investissement au titre de plusieurs dotations.

La dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) permet de financer les grandes priorités d'investissement des communes. Celle-ci incarne l'engagement de l'État en faveur d'un aménagement équilibré des territoires.

La dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) est une subvention d'Etat attribuée aux collectivités qui comptent entre 2 000 et 20 000 habitants. Elle a comme objectif prioritaire de soutenir la réalisation d'investissements et notamment les travaux de mise en sécurité et d'accessibilité.

A ce titre, la commune de Naintré **souhaite bénéficier du soutien de l'Etat au titre des dotations de soutien à l'investissement (DETR et DSIL) pour effectuer des travaux de perméabilisation des sols, de mise en sécurité et de partage de la voirie.**

La volonté politique de la commune est d'axer ses travaux sur les problématiques de sécurité routière, d'un meilleur partage de la voirie entre les usagers de la route et sur l'amélioration du cadre de vie.

Les opérations envisagées consistent donc à :

- Rue Olivier Merle :

Aménagement de la rue Olivier Merle pour faciliter les mobilités douces et retenir/canaliser les eaux pluviales sur 534 mètres linéaires :

- passage de la rue en sens unique afin de réduire la circulation,
- création d'un trottoir + 3 passages piétons d'une largeur d'1.40 m pour sécuriser les piétons,
- création d'une bande cyclable pour agrandir le réseau cyclable naintréen,
- mise en œuvre d'un stationnement innovant de 4 à 5 véhicules participant à l'économie circulaire grâce à l'utilisation de pavés poreux à base de coquilles d'huîtres avec un liant bas carbone. Les joints de ces pavés seront enherbés et faciliteront l'infiltration des eaux pluviales.

Le projet global de réaménagement est estimé à 191 666.67€ ht, soit 230 000.00€ ttc.

Le plan de financement est le suivant :

-Subvention ETAT (DETR/DSIL), 30% soit :	57 500.00 €
Fonds propres, 70% soit :	134 166.67€
Total	191 666.67 €

Il est proposé au conseil municipal d'approuver les travaux ainsi que le plan de financement tels que présentés et de solliciter la subvention de l'État.

Considérant la nécessité d'engager les **travaux de sécurité routière et d'amélioration des mobilités douces**,

Considérant le coût estimatif des travaux,

Considérant que l'État peut subventionner ce type de travaux au titre des dotations de soutien à l'investissement,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **approuve** les travaux mentionnés ci-dessus d'un montant de 191 666.67€ ht ;

- **approuve** le plan de financement ci-dessus permettant à M le Maire de déposer les demandes de subvention ;

- **décide** pour cette réalisation de solliciter une subvention à l'Etat au titre des dotations de soutien à l'investissement ;

- **charge** M le Maire des démarches nécessaires à cet effet et lui donne tout pouvoir pour signer les pièces se rapportant à ce dossier.

VOTE

UNANIMITÉ

Dominique CHALLOT, secrétaire de séance



Christian MICHAUD, Maire de Naintré, peut certifier, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

le 01 FEV. 2024

